

Formation Spécialisée Ministérielle

Déclaration Liminaire

UNSA DEFENSE

Paris, le 9 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'incertitude, ce mot résume à lui seul la situation actuelle. Le contexte géopolitique, le contexte économique, le contexte social sont tous minés par l'incertitude. Comment ne pas évoquer ce risque au sein de cette instance, car il s'agit bien d'un risque identifié. D'autant plus au ministère des armées et des anciens combattants avec des transformations continues qui au fil des ans ne cessent de miner le moral des agents. L'UNSA Défense exhorte nos décideurs à apporter de la stabilité dans notre organisation. La stabilité ne signifie pas l'immobilisme, néanmoins pour qu'une réorganisation trouve de l'adhésion il est nécessaire qu'elle soit accompagnée, pour être acceptée il faut qu'elle soit expliquée et comprise et surtout qu'elle ait du sens pour les agents subissant ces transformations. Conflit éthique, qualité empêchée, perte de sens de la mission, ce sont les facteurs de risques que les représentants UNSA Défense, au plus proche des agents, identifient au quotidien sur le terrain.

Pour illustrer cette introduction nous pouvons évoquer une énième transformation de la chaîne RH. Un pas en avant, un pas en arrière, c'est vrai qu'au MINARMAC nous avons l'habitude du contre ordre, pourvu que, pour l'UNSA Défense, cela ne se termine pas par du désordre. Cependant cette réforme administration du personnel civil (ADP PC), bien que présentée comme sans diminution de personnel, inquiète l'UNSA Défense. Le sentiment de laisser pour compte pour l'ensemble des agents de cette chaîne est accentué : quels postes seront proposés, sur quelle emprise, etc. que de stress et de nombreux dossiers à gérer sans parler des pertes de connaissances et de compétences sur lesquelles l'UNSA Défense restera vigilante face aux risques psychosociaux.

La cartographie des formations spécialisées est un sujet en cours de discussion au sein de groupes de travail détachés de la FS ministérielle. Est-il nécessaire de le rappeler ici, les formations spécialisées ne sont pas des comités Théodule ni des chambres d'enregistrement. Néanmoins force est de constater qu'elles ne sont pas toujours animées par une réelle volonté qu'elles fonctionnent, « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». L'UNSA Défense considère que la gestion de la formation des représentants du personnel au sein de ces instances n'est pas respectée, il n'y a pas un fonctionnement uniformisé sur le sujet au sein de la chaîne RH. La réinterprétation des textes semble être une maladie qui mine notre ministère. Des travaux sont réalisés au sein de cette instance



et ils ne ruissent pas jusqu'au plus près des agents. Pourquoi ? Sauriez-vous répondre à cette question ? Pour l'UNSA Défense, plus les FS englobent un vaste périmètre, moins le dialogue social de proximité est efficient.

« *La prévention n'est pas une option* » tel est le slogan de la campagne de sensibilisation à la sécurité au travail du ministère du travail et des solidarités en 2025. Comment ne pas s'interroger au ministère des armées et des anciens combattants sur la retranscription de cette vérité ? Malheureusement nous n'avons pas les statistiques présentes dans les questionnaires transmis à la fonction publique pour 2024. Si l'on se réfère aux données 2023 sur 1281 accidents déclarés seulement 96 enquêtes ont été confiées à une Formation Spécialisée. L'UNSA Défense dénonce ce chiffre anormalement bas pour les enquêtes. Comment faire de la prévention sans analyse ? Ce n'est pas une option ! L'UNSA Défense demande la mise en place d'enquête FS pour chaque accident ou maladie professionnelle, c'est une condition indispensable pour une prévention efficiente.

L'UNSA Défense souhaite remercier et féliciter les rédacteurs des documents transmis pour cette séance de la FS ministérielle quant à la qualité et la quantité des données. Au sein de cette instance utilisons les à bon escient. L'UNSA Défense constate, une nouvelle fois, une augmentation des accidents par chute de plain-pied. Force est de constater l'exposition à un risque induit par des défauts d'entretien de zones de circulation, par des défaillances ou absences d'éclairages. Plutôt que de demander aux CPRP de mener des campagnes de rappel de notions élémentaires, qui finalement ne résolvent rien, ne serait-il pas plus efficient de mener des actions de correction ? L'UNSA Défense vous le réaffirme aujourd'hui les dépenses liées à la réparation des accidents et maladies professionnelles ne doivent pas être plus important qu'un investissement dans les infrastructures. Si l'UNSA Défense ne peut que féliciter les plus pugnaces des préveneurs de poursuivre leurs missions, elle se demande néanmoins où sont passées les bonnes résolutions de l'étude de la charge des CPRP ?

La situation géopolitique n'a, bien entendu, pas échappé à l'UNSA Défense qui, comme tous les Français a entendu le message du Chef d'État-Major des Armées (CEMA) sur les risques de guerre et l'engagement nécessaire dans une économie de guerre. Il a exprimé un excès de normes qui impacte le bon fonctionnement des armées. L'UNSA Défense appelle votre attention, monsieur le président, sur la doctrine actuelle distillée au plus haut niveau de la hiérarchie au sein du ministère des armées et des anciens combattants, redescendant par ruissellement dans tous nos organismes. Nous sommes témoins de décisions motivées par des « pas de côté nécessaire » ou des dérogations décomplexées. La France n'est pas en guerre ! En matière de santé et de sécurité au travail, l'article 6 du décret 2012-422, le code du travail et nos textes MINARMAC s'appliquent toujours dans nos institutions pour protéger la santé et assurer la sécurité des agents. L'UNSA Défense réaffirme son soutien aux agents civils et militaires qui ont la lourde tâche d'animer la prévention au quotidien. Les préveneurs s'attachent à conseiller les chefs d'organisme dans l'accomplissement de la mission, dans le respect de leurs obligations réglementaires. Ces agents de la chaîne prévention s'efforcent au





travers de leurs analyses à définir la « ligne rouge ». Son franchissement restant, pour rappel, du ressort du commandement, même si nous ne doutons pas qu'au sein de cette instance tout le monde en soit convaincu. « *Ce que la règle ferme, l'ingéniosité l'ouvre* » cette situation n'a pas sa place dans les décisions engageant la santé et la sécurité des agents. Est-il utile de rappeler l'origine des réglementations en la matière ? Elles sont le résultat d'analyses menées suite à des catastrophes, des accidents pour éviter qu'ils ne se reproduisent !

Monsieur le Président, l'UNSA Défense vous alerte sur le risque de voir les agents de la chaîne prévention être exposés à des conflits éthiques, une qualité empêchée et la perte de sens au travail. Les 1603 préventeurs sont des professionnels qui doivent être respectés et reconnus comme les représentants au sein des instances de dialogue social. La sécurité au travail n'est pas une mission de soutien mais une mission de commandement. Cette dernière donne du sens à l'humain au sein d'une organisation avec des chefs d'organisme au cœur du triptyque : autorité, compétences, moyens.

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire. Les représentants UNSA Défense espèrent, que le père Noël existe et qu'il apportera du bonheur et de l'espoir pour l'ensemble du personnel.

